

# CHRONIQUE DU MOIS DE JUILLET 1951

## LA VIE ADMINISTRATIVE

### CONSEIL DES MINISTRES

Le Conseil des Ministres s'est réuni le 10 juillet 1951, sous la présidence de S. E. M'Hamed Chenik, Premier Ministre du Royaume de Tunis.

Le Conseil a autorisé l'acquisition par le Domaine Tunisien des anciennes terres italiennes cédées par le Domaine français et des terres de compensation pour lesquelles une avance de 500 millions a été accordée par le Trésor Français. Il a renvoyé à une séance ultérieure l'examen, pour les deux séries d'acquisition, des conditions de rétrocession des terres aux futurs attributaires.

Il a approuvé les demandes de permis de recherches formulées par la S.E.R.E.P.T. et un projet de décret prévoyant la participation financière de l'Etat pour la réalisation de travaux d'électrification.

Il a procédé à un examen du problème des conventions collectives et à l'étude de la situation actuelle du marché de l'huile. Il a arrêté une série de mesures :

— les unes à l'initiative du Gouvernement : recherche de marchés de compensation et institution, en vue d'une application prochaine, d'une réglementation des marchés à livrer et des marchés à terme;

— les autres à mettre en œuvre par l'Office de l'Huile en accord avec le Gouvernement : intervention directe sur le marché et facilités de warrantage auprès des organismes coopératifs en faveur des petits et moyens producteurs.

Il a enfin décidé de mettre à l'étude les avantages d'ordre social demandés par les personnels des services concédés et affermés.

\*\*\*

— Le Conseil des Ministres s'est réuni le mardi 17 juillet sous la présidence de S. E. M'Hamed Chenik, Premier Ministre du Royaume de Tunis.

Le Conseil a :

— procédé au règlement des affaires financières;

— évoqué le problème des conditions de rétrocession des anciennes terres italiennes cédées par le Domaine français;

— décidé la suppression de l'étal de vente du poisson tenu par la Régie des Pêcheries;

— arrêté les conditions générales dans lesquelles seront mis au point les avantages d'ordre social à accorder aux personnels des services concédés;

— admis le principe de l'organisation d'une foire-exposition internationale permanente à Tunis.

## LA VIE FINANCIÈRE

Au cours du mois de juillet, la Direction des Finances a donné ses soins à la révision des indices des fonctionnaires prévue par le décret du 1<sup>er</sup> juin 1950.

\*\*\*

En matière de crédit, s'est réunie, le 3 juillet, la Commission consultative pour l'examen des demandes d'attribution de lettres de crédit démarrage, de lettres d'établissement et d'octroi de la garantie de l'Etat. Au cours de cette réunion, sur six demandes présentées, quatre entreprises ont reçu le bénéfice de la garantie de l'Etat pour un total, en capital, de 815.600.000 francs.

\*\*\*

Aux Sociétés Tunisiennes de Prévoyance, les inscriptions des commandes de prêts de semences, entreprises dans tous les caïdats, poursuivent activement. Il y a lieu de penser qu'il en sera ainsi jusqu'au 31 août, délai limite de réception des dites demandes.

Simultanément, une partie des crédits accordés par le Conseil de Contrôle des Sociétés Tunisiennes de Prévoyance en vue des prêts en espèces, a été mise en répartition au profit des cultivateurs d'oliviers et des maraîchers.

Etant donné le nombre considérable des demandes concernant ces deux catégories, la campagne de crédit s'annonce particulièrement difficile cette année.

Par ailleurs, les Sociétés Tunisiennes de Prévoyance poursuivent la commercialisation des céréales qui, à la fin du mois de juillet, s'élève à :

- 95.000 quintaux pour les blés durs,
- 24.000 quintaux pour les blés tendres,
- 19.000 quintaux pour les orges et avoines.

Ce chiffre très faible par rapport aux commercialisations des années normales, demeure nettement au-dessous des besoins des Sociétés Tunisiennes de Prévoyance.

\*\*\*

A l'Office de Cotation des Valeurs Mobilières, l'activité s'est, au cours du mois de juillet, considérablement ralentie; on peut y voir un effet de l'affaiblissement général des diverses activités de la Régence au cours de la période estivale. La tendance générale du marché demeure au calme.

## LA VIE SOCIALE

La Commission d'études sociales des Services Concédés s'est réunie le 27 juillet pour examiner diverses questions intéressant le personnel des entreprises de distribution d'eau, de gaz et d'électricité. Un accord de principe a été, notamment, réalisé, au sujet des conditions dans lesquelles les travailleurs en cause pourront être appelés à bénéficier d'un nouveau régime de prévoyance. Une sous-commission a été chargée de préparer les instruments d'une solution concrète au problème posé.